



Les Actifs du Patrimoine

Grands Prix de l'Innovation et de la Distribution de *L'Agefi Actifs*
- 9^e édition -

Règlement

1/PRINCIPE

Ce prix a pour objectif de récompenser les produits financiers collectifs, contrats d'assurance vie ou solutions de prévoyance-retraite distribués en France à une clientèle exclusivement patrimoniale.

Les produits seront analysés sous l'angle de l'innovation et de l'originalité pour les produits lancés au cours de la période de référence, ou des nouvelles options offertes pendant cette même période pour les produits existants.

Cette démarche purement qualitative intègre donc non seulement le concept et les aspects techniques des produits, la valeur ajoutée des services associés, mais aussi le caractère innovant du marketing des produits.

Elle sera complétée par une approche quantitative au travers d'un palmarès des ventes.

2/PRODUITS CONCERNES

Trois catégories sont en concours :

- **OPCVM et Fonds d'investissement alternatifs**
- **Contrats d'assurance vie**
- **Prévoyance individuelle (hors assurance santé) : assurance emprunteur, contrat homme clé, temporaire décès-invalidité, Madelin TNS, vie entière, dépendance. Retraite (Perp, Madelin, produits collectifs pour TPE - art. 39, 83...)**

3/ PERIODE DE REFERENCE

Produits lancés ou enrichis entre le 2 avril 2013 et le 31 mars 2014.

4/ MODALITES DE PARTICIPATION

- L'ensemble des promoteurs de produits OPCVM, de contrats d'assurance vie et solutions de prévoyance-retraite peuvent concourir : banques à réseau, banques privées, sociétés de gestion, compagnies d'assurances, offres dédiées aux intermédiaires.

- Chaque établissement peut, dans chaque catégorie, présenter deux dossiers correspondant aux deux produits maison qu'il considère les plus innovants / originaux.

- Les dossiers comprendront :

- 1) Un questionnaire qualitatif dûment argumenté par les promoteurs.
- 2) Tous les documents légaux et commerciaux relatifs aux produits.
- 3) La fiche d'inscription et le règlement des frais d'inscription par chèque bancaire (420 euros TTC par dossier présenté)

- Un jury indépendant retiendra 3 produits finalistes dans chaque catégorie.

- Les promoteurs des produits finalistes seront ensuite appelés à venir défendre leur dossier devant ce même jury, qui établira le classement entre les 3 primés.

5/COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé de représentants de structures indépendantes, spécialistes des produits financiers :

➤ Périclès Groupe :

- David Farcy, associé
- Denis Bourgeois, actuaire, associé
- Anne-Sophie Musset, actuaire manager
- Olivier Benichou, supervising manager
- Elisabeth Lugand, supervising manager
- Philippe Régnier, supervising manager
- Judith Perraud et Stéphanie Colly, responsables de la communication

➤ L'Agefi Actifs :

- Benoît Baron, rédacteur en chef
- Jean-Charles Naimi, rédacteur en chef délégué
- Franck Joselin, rédacteur en chef adjoint

6/CATEGORIES DE PRIX

Les prix seront remis suivants les catégories suivantes, le jury se réservant la possibilité d'attribuer un prix spécial :

Les Actifs de l'Innovation

- Catégorie OPCVM - FIA

Actifs d'or de l'Innovation
Actifs d'argent de l'Innovation
Actifs de bronze de l'Innovation

- Catégorie Assurance vie

Actifs d'or de l'Innovation
Actifs d'argent de l'Innovation
Actifs de bronze de l'Innovation

- Catégorie Prévoyance-Retraite

Actifs d'or de l'Innovation
Actifs d'argent de l'Innovation
Actifs de bronze de l'Innovation

Les Actifs de la Distribution

En complément de l'approche qualitative des *Actifs* de l'Innovation, un palmarès des ventes d'OPCVM sera établi grâce au concours d'Europformance

- Réseaux

Actifs d'or - fonds actions
Actifs d'or - fonds diversifiés
Actifs d'or - fonds obligataires
Actifs d'or - fonds de moins d'un an

- Spécialistes

Actifs d'or - fonds actions
Actifs d'or - fonds diversifiés
Actifs d'or - fonds obligataires
Actifs d'or - fonds de moins d'un an

7/CALENDRIER

- Envoi des dossiers de candidature : janvier 2014
- Date limite de retour des dossiers de candidature : 31 mars 2014
- Présélection : avril 2014
- Présentation des dossiers finalistes : première quinzaine de mai
- Remise des prix : 17 juin 2014

Envoi des dossiers à : Francis Bellamari – L'AGEFI Actifs – 8, rue du sentier 75002 Paris
et copie à innovation@agefi.fr

Contacts : Benoît Baron, Jean-Charles Naimi, Franck Joselin
Tél. : 01 53 00 26 65/75
